

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015

Maurice Leroy, président du Conseil général, a présenté aujourd'hui les orientations budgétaires du département pour 2015. Dans un contexte national chaotique sur tous les plans, en particulier économique, les marges de manœuvre sont infimes. Le Département se verra ainsi contraint de baisser le montant de ses investissements. L'heure n'est cependant pas au renoncement. Des projets d'ambition tels que la généralisation du très haut-débit sur le département verront le jour. Enfin, conscient du matraquage fiscal imposé aux Français, le Loir-et-Cher, pour la 9^e année consécutive, n'augmentera pas la fiscalité.

« Si la situation reste inchangée l'année prochaine, nous aurons du mal, tout comme la plupart des Départements, à boucler notre budget ». L'avertissement de Maurice Leroy est clair : les contraintes qui pèsent sur le Département deviennent intenable. Baisse spectaculaire des dotations d'État – moins 40 millions d'euros sur 3 ans pour le Loir-et-Cher ! -, mesures gouvernementales coûteuses, forte hausse des dépenses sociales... autant de facteurs qui fragilise le budget 2015 et l'avenir du Loir-et-Cher.

Face à des recettes en baisse, une forte hausse des dépenses et, par conséquent, une épargne asséchée, le Département se verra contraint de baisser de manière significative ses investissements pour 2015, passant de 52 millions d'euros en 2014 à 45 millions d'euros en 2015.

Des recettes en forte baisse ...

Au nom du pacte de responsabilité, l'État entend imposer aveuglément une diète drastiques aux collectivités locale, sans mesurer que 75% de l'investissement local est du à ces même collectivités. « *Ce même État qui s'autorise à ne pas voter un budget à l'équilibre depuis 1974, entend imposer une diète aveugle et arbitraire de 11 milliards d'euros sur trois ans aux collectivités locales soit 28 milliards en cumulé sur la période* » rappelle Maurice Leroy. Addition pour le Loir-et-Cher : **40 millions d'euros de dotations d'État en moins d'ici à 2017 !**

Aisé pour Didier Migaud et la Cour de Comptes de pointer du doigt les dispendieuses collectivités territoriale quand l'État reporte sur elles ses dépenses et le gouvernement ses errances

Côté recettes de fonctionnement, le Conseil général prévoit une diminution de 1,2% par rapport à 2014. Comme le souligne le Président du Conseil général, « *Outre le « scalp » étatique* », cette chute est directement liée à la stagnation de trois recettes importantes :

- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ;
- Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) ;
- La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA).

... et des dépenses en hausse mais maîtrisées

Concernant les dépenses du Département, **ces dernières devraient être contenues à une évolution de 1,4% par rapport à 2014** alors que l'augmentation moyenne nationale des collectivités locales est de 2,9%.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ce chiffre est dû à une maîtrise budgétaire très rigoureuse et notamment à des **dépenses de gestion courante en baisse significative de 5%** grâce à la révision des politiques instituée fin 2013.

Toutefois, à cause de la crise économique que traverse le pays et sans une compensation de l'État de ses transferts de compétences, **le Département doit supporter une hausse de 2,1% de ses dépenses dans les domaines de l'aide sociale**. 169,6 millions d'euros sont inscrits au budget 2015.

Combattre et préparer l'avenir

Maurice Leroy l'explique « *L'assèchement des niveaux d'épargne des collectivités locales va se traduire par une réfaction mécanique violente en section d'investissement* ». En effet, avec une **chute de 60% de son épargne nette**, **le Conseil général de Loir et Cher est contraint de baisser ses montants d'investissement de 52 à 45 millions d'euros, soit une baisse de 13% par rapport à 2014**.

Ces baisses ne doivent pas hypothéquer l'avenir des Loir-et-Chériens « *La capacité d'initiative de nos territoires, leur aptitude à travailler ensemble et à s'engager pour le bien commun sont nos plus grandes richesses* ». **Dans l'élan de la démarche Loir-et-Cher 2020 dont l'initiative et l'innovation sont les maîtres mots**, le Département maintient ses grands projets structurants au premier rang desquels **la généralisation du Très Haut Débit**. **En 2015, le Département investira ainsi 1 million d'euros puis 5 millions d'euros par an sur 5 ans pour permettre un accès internet Haut Débit à l'ensemble des Loir-et-Chériens**.

Dans des temps de grande fragilité, l'union et l'initiative sont des atouts majeurs. Le Loir-et-Cher renforcera encore la **mutualisation** menée avec le Loiret et l'Eure-et-Loir et dont **le succès de la centrale d'achat commune Approlys montre tout le bien fondé**. Objectifs de la mutualisation ? Réaliser de réelles économies et dégager des marges de manœuvre pour engager les projets sur le territoire. Maurice Leroy en est persuadé : « **La vérité se fera sur le terrain** ».

Chiffres clés pour le Loir-et-Cher :

- Baisse des dotations de l'État = Moins 5,3 millions d'euros en 2015 et moins 40 millions d'euros d'ici 2017.
- Frais de transports scolaires pour la réforme des rythmes scolaires = 1 million d'euros.
- Baisse de 1,2% des recettes de fonctionnement par rapport à 2014.
- Non augmentation de la taxe sur le foncier bâti pour la 9^e année consécutive.
- Évolution des dépenses de 1,4% par rapport à 2014.
- Baisse significative de 5% des dépenses de gestion courante.
- Hausse de 2,1% des dépenses consacrées à l'aide sociale.
- Épargne nette en chute de 60 %.
- Réduction de près de 13% des investissements (45 millions en 2015 contre 52 millions en 2014).

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12